

NATIONS UNIES

UN LIBRARY

NOV 1 1979



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



UN/CA COLLECTION
CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE
A/34/402
S/13489
7 août 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-quatrième session
Point 46 de l'ordre du jour provisoire^x
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-quatrième année

Lettre datée du 7 août 1979, adressée au Secrétaire général par
le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du
Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le fait que le 25 juin 1979 l'Organisation des Nations Unies a diffusé, sous la cote A/34/331-S/13409, une "lettre", dans laquelle un certain Khieu Samphan calomniait grossièrement la République socialiste du Viet Nam. Khieu Samphan et la clique de Pol Pot-Ieng Sary ont perpétré d'odieux crimes de génocide contre le peuple du Kampuchea et ont été renversés par celui-ci le 7 janvier 1979. Le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea est le seul représentant authentique et officiel du Kampuchea.

La Mission permanente de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies rejette catégoriquement les allégations diffamatoires susmentionnées dirigées par Khieu Samphan contre la République socialiste du Viet Nam.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le chargé d'affaires par intérim,
(Signé) CU DINH BA

* A/34/150.